



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 74839

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la capacité d'accueil durant l'été des hôpitaux et cliniques des départements comprenant des cités balnéaires. En effet, durant le mois d'été, plusieurs départements comme le Var, l'Hérault ou les Alpes-Maritimes ont vu certains de leurs hôpitaux encombrés par l'affluence d'estivants souffrants, ce qui a suscité des délais d'attente très longs. Cette situation a parfois donné une impression d'impréparation et de manque de provisions de capacité d'accueil pour l'hébergement de ces malades ne résidant pas dans ces départements. Cette situation a suscité un certain mécontentement dans la population estivale concernée. Des initiatives d'informations devraient donc être menées avant la période des congés en direction de ces vacanciers, en coordination avec les collectivités locales et les structures hôtelières. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre pour pallier ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74839

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9145